

Le 6 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Charente-Maritime : pour faciliter les prises en charge aux services des Urgences du département, favoriser l'appel au 15 avant tout déplacement

Les conditions climatiques actuelles dans le département (épisodes neigeux et verglas) entraînent une **augmentation de l'activité pour les établissements de santé**. Il est important de rappeler à tous que **les services des urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales** qui nécessitent une réponse immédiate.

Avant de se rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.

Ces bons réflexes permettent, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge.

Ainsi, en fonction de l'**analyse de la situation**, le patient pourra :

- **bénéficier de conseils médicaux au téléphone** ;
- **ou être orienté vers le médecin de ville**,
- **ou être dirigé vers les urgences d'un hôpital ou d'une clinique** ;
- **ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place**.

L'application de ces grands principes permet de contribuer à **désengorger les services d'urgences**, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services **pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente** et ainsi **de garantir une prise en charge adaptée pour tous**.

Contact presse

Préfecture de Charente-Maritime
06 37 74 87 22
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr